

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 475 16/04/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 avril 1953

Numéro JO  
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro  
1 mai 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Agbenonci (Dieudonné), gendarme auxiliaire de 3e classe, Mle 65, est chargé, à titre prévoire et révocable, des fonctions d'huissier pres les Tribunaux français de Djibouti. Avant d'entrer en fonction, M. Agbenonci (Dieudonné) prêtera le serment prescrit par la loi.